

Nombre

de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance Ordinaire du 06 janvier 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 décembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Etaient présents :

Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, LESCA, OUGHLIS-HENRY et
Mrs CATTELOIN, COULETEL, DUJARDIN, FLEURY, GOMES, SAINT POL.

Absents excusés :

Mme. MEYER donne pouvoir à M. CATTELOIN

M. DUPUY donne pouvoir à Mme LEROY

Absent :

M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Madame Virginie DECAMP

Assistait également au Conseil Municipal : Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de mairie

Délibération N°= DE2023402 du 06 janvier 2023 : ADTO

Suite à la décision d'adhésion à l'ADTO en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un logement de fonction en bibliothèque et des travaux d'agencement de l'étage de la Mairie (Bureau du Maire, de la secrétaire et salle du Conseil), Madame le Maire sollicite les membres du conseil quant à la possibilité de bénéficier des prestations d'accompagnement ADTO nécessaires sur le plan administratif.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le 06 janvier 2023

Annie LEROY



Le Maire

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification

Et transmise en Préfecture le

10/01/2023